



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DITE "parc éolien LES HAYETTES"

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN

S.E.P.E LES HAYETTES
COMMUNE DE LASSIGNY

La demande d'autorisation pour exploiter un parc éolien de la S.E.P.E LES HAYETTES est soumise à **une enquête publique d'une durée d'un mois, du vendredi 23 juin 2017 au samedi 22 juillet 2017 inclus.**

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête porte sur l'exploitation de trois aérogénérateurs (type ENERCON E92 – diamètre de rotor de 92 m) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Lassigny, relevant de la rubrique n° 2980 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire est de 2,35 MW pour une hauteur de mâts au moyeu de 138,38 m et de 184,38 m en bout de pôle. La production attendue est de 21 Gwh/an.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Monsieur Jackie Trancart, ingénieur informaticien en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Lassigny les jours suivants :

- vendredi 23 juin 2017 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 30 juin 2017 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 8 juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 17 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 22 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Lassigny aux jours et heures d'ouverture au public.

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans la commune de Lassigny aux heures d'ouverture sus-visées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Lassigny, par courrier adressé à la mairie de Lassigny ou par courrier électronique adressé à « mairie@lassigny.fr » en indiquant « EP PARC EOLIEN S.E.P.E LES HAYETTES ».

Toute information peut être demandée auprès de M. Samuel Moison, chef de projets de la S.E.P.E LES HAYETTES dont le siège social est situé 330, rue du Port Salut 60126 Longueil Sainte Marie ou à la direction départementale des Territoires de l'Oise, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.